

*Impôt sur le revenu—Loi*

**Mme le Président:** L'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) invoque le Règlement.

**M. Lambert:** J'invoque le Règlement, madame le Président. Je sais bien que le président du Conseil privé (M. Pinard) ne voudrait pas faire de fausses représentations à la Chambre. Mais lorsqu'il a insisté pour dire qu'en 1977 il y avait eu un bill à la suite d'une motion des voies et moyens qui incluait une autorité pour l'emprunt de fonds, il a dit qu'il n'y avait pas d'avis. Madame le Président, je cite des *Journaux* de 1977, à la page 70:

En conformité des dispositions du paragraphe (11) de l'article 60 du Règlement, sur motion de M. Chrétien, appuyé par M. Horner, le Bill C-11, Loi modifiant le droit fiscal et prévoyant l'attribution d'autres pouvoirs pour percevoir des fonds, est lu une première fois . . .

Actuellement cela est basé sur une motion qui indiquait les deux points suivants: l'amendement de la loi et l'autorité pour percevoir les fonds. Alors je pense bien que la citation de 1977 n'est pas la même qu'aujourd'hui.

**M. Pinard:** Juste un mot, madame le Président, pour vous signaler que je ne comprends absolument pas ce que vient de dire le député. Cela ne contredit pas ce que j'ai dit. Il y a eu un avis de voies et moyens, cela je l'ai dit, il n'y a pas eu un avis séparé, puis il n'a pas contredit ce que je viens de dire.

**Mme le Président:** Le rappel au Règlement qui a été soulevé est certes très important. Les arguments des honorables députés ont été formulés de façon extrêmement sérieuse; c'est pourquoi je les remercie, car cela me sera d'un très grand secours pour arriver à statuer sur le rappel au Règlement. Ils l'ont fait, comme l'a dit lui-même l'honorable député de Calgary-Centre (M. Andre), dans l'esprit de s'assurer que le Règlement soit bien observé et non pas dans celui de retarder indéfiniment les débats de la Chambre des communes. Je les remercie de cet esprit qu'il manifeste de même que je remercie tous ceux qui ont participé au débat. Mais la question est complexe. Je devrai me référer à tous les précédents qui ont été cités, les étudier de manière à statuer dans le meilleur intérêt de la Chambre des communes. Par conséquent, je prendrai en délibéré ce rappel au Règlement. Je pense qu'en attendant il serait possible de procéder à la deuxième lecture.

*[Traduction]*

**M. Andre:** Madame le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais seulement des éclaircissements sur votre déclaration. Je reconnais qu'il est souhaitable que la présidence rende des décisions précises afin de ne pas nuire aux futurs législateurs en agissant à la hâte. En d'autres termes, étudions-nous aujourd'hui un bill sur le pouvoir d'emprunter ou bien un bill sur l'impôt sur le revenu? A mon avis, il s'agit là de deux mesures distinctes, et il faudrait respecter le Règlement. Je me demande donc ce qui va se passer. Devrons-nous recommencer l'étude de chacun de ces bills si votre décision va dans ce sens?

● (1250)

**Mme le Président:** Je crois que nous pouvons poursuivre le débat en deuxième lecture de ce bill sans préjudice des obser-

vations qui ont été formulées. Je vais examiner la question et je rendrai une décision plus tard, mais je crois que cela peut se faire. Je ne crois pas que la Chambre se trouvera dans une situation sans issue, quelle que soit ma décision. Nous poursuivons donc le débat en deuxième lecture.

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances):** Madame le Président, le bill C-54 dont la Chambre est saisie, porte, comme nous venons de l'entendre, sur le pouvoir d'emprunt et un certain nombre de modifications à la loi de l'impôt sur le revenu. Il regroupe donc les divers aspects contenus dans le budget que j'ai proposé récemment et parfois dans des budgets précédents dont l'étude au niveau législatif s'impose d'urgence. Comme ce bill est étroitement lié au budget, puisqu'il découle du budget que j'ai proposé le 28 octobre 1980, j'aimerais profiter de l'occasion pour signaler brièvement la stratégie de politique économique décrite dans le budget d'après l'évolution de la conjoncture économique ces derniers mois. Je crois que cela aidera les députés à mieux juger certains aspects du bill.

Comme les députés s'en souviendront, la stratégie économique fondamentale prévue dans le budget vise à poursuivre une politique modérée et soigneusement équilibrée à une époque où l'économie du Canada, comme celle des autres pays, est dans une situation très précaire. Dans l'exposé budgétaire que j'ai fait récemment, j'ai insisté sur le besoin de s'attaquer aux pressions inflationnistes que nous connaissons et sur le risque de voir se détériorer l'indice des prix en raison du rythme accéléré auquel les prix de l'énergie et de l'alimentation augmentent. En fait, les événements des derniers mois prouvent que les prix alimentaires ont augmenté plus que prévu. C'est dû au rendement inférieur à la moyenne de certaines récoltes, et à la diminution des ventes de porcs et de bovins. De façon générale, il semble plus évident aujourd'hui qu'à l'époque du budget que l'inflation est le problème le plus grave et le plus difficile à résoudre que connaisse l'économie canadienne.

Il y a toutefois eu un certain nombre d'éléments encourageants depuis la présentation du budget. Nous avons assisté à une croissance continue de l'emploi, dont le taux pendant le dernier trimestre a été de 1 p. 100. En 1980, 52.2 p. 100—un taux record—de la population avait un emploi. Les dernières statistiques relatives aux échanges commerciaux ont également été très prometteuses: en effet, notre balance commerciale s'élevait à 18.7 milliards de dollars en novembre et à 11.8 milliards pour les trois derniers mois seulement, ces chiffres étant calculés sur l'année. Malheureusement, le niveau très élevé des taux d'intérêt à court terme à l'étranger a eu tendance à atténuer les effets de cette réussite sur le plan commercial et le dollar canadien a donc eu tendance à perdre de sa valeur ces derniers mois. Mais tout indique que l'activité du quatrième trimestre a été assez soutenue, et les résultats réels de l'année 1980 considérés dans son ensemble devraient être plus positifs que prévu à l'automne de l'an dernier.